AVENANT

à la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « FOURNITURE DE LICENCES ET DE SERVICES EN LIGNE POUR LES SYSTEMES D'INFORMATION EQUIPES DE SOLUTIONS MICROSOFT, ET SERVICES **BUREAUTIQUES EN LIGNE ALTERNATIFS »** 2024 AOO MICA

Entre: La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms SIRET: 92443595100018	Ci-après « CANUT »	
Et: SYNDICAT MIXTE LA FIBRE64 – CENTRALE D'ACHAT	Ci-après le « Bénéficiaire »	
SIRET: 20008126300010		

Objet de l'avenant :

Le présent avenant modifie la convention de mise à disposition de l'accord-cadre cité en objet pour les établissements du groupement FIBRE64 indiqués ci-dessous.

Par cet avenant, le représentant du groupement indique en annexe 1 le(s) établissement(s) à ajouter ou enlever du bénéfice de cet accord-cadre

Régularisation de la tarification :

La redevance annuelle (basée sur l'année civile) sera ajustée en fonction du nombre total de structures composant le groupe de structures selon le tableau suivant :

Coût annuel par groupe de structures*	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
Groupe de structures	Nous consulter	Total HT	Tota! ⊣T	Total HT					
1er accord-cadre		5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
2 accords-cadres remise 2%		9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €
3 accords-cadres remise 4%		14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €
4 accords-cadres remise 6%		18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €
5 accords-cadres remise 8%		23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €
6 accords-cadres remise 10% = PLAFOND		27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €

^{*}Groupe de structures : Métropoles, CA, CC, Syndicats Mixtes, OPSN, etc.

Si un établissement faisant partie du groupement s'est déjà acquitté de la redevance annuelle, dans le cadre d'une souscription individuelle, celle de l'année n+1 ne sera pas facturée.

Toutes les clauses de la convention de mise à disposition initiale restent applicables.

Fait à PAU

Le 2 3 DEC. 2024

Nicolas PATRIAR

Le Président du 🔀

Fait à LYON,

lρ

Le Président de la CANUT Ou par délégation,

Annexe 1 : Membres/bénéficiaires du groupement

Le groupement souscripteur doit fournir à l'appui de sa souscription le pouvoir ou mandat de représentation de ses membres/bénéficiaires.

La souscription du groupement à l'accord-cadre « FOURNITURE DE LICENCES ET DE SERVICES EN LIGNE POUR LES SYSTEMES D'INFORMATION EQUIPES DE SOLUTIONS MICROSOFT, ET SERVICES BUREAUTIQUES EN LIGNE ALTERNATIFS » donne la capacité à ses membres/bénéficiaires d'exécuter l'accord-cadre pour leur propre compte selon les conditions détaillées dans lesdites pièces, qui sont disponibles pour chaque membre/bénéficiaire du groupement sur le portail CANUT (https://portail.canut.org).

Il appartient au groupement d'informer ses membres/bénéficiaires de cette souscription groupée, et de la disponibilité des pièces de l'accord-cadre sur le portail CANUT et/ou de les leurs transmettre.

La liste des membres/bénéficiaires du groupement sera utilisée afin de provisionner leurs souscriptions sur le portail de la CANUT (sans aucun frais), et sera portée à la connaissance du/des Titulaire(s) de l'accord-cadre.

Afin d'assurer la réussite du provisionnement de ces souscriptions, la liste des établissements couverts par la présente convention doit être complétée de manière exhaustive (Un fichier peut être fourni en annexe à la convention).

Aiouts d'établissements :

Ajouts a ctabilisseme	165 1	
SIRET	NOM de l'établissement	COURRIEL d'un point de contact
21640483000012	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ	jean-pierre.frain@saintjeandeluz.fr
21640125700011	COMMUNE DE BIDART	n.vautrin@bidart.fr
21640410300014	COMMUNE DE MOURENX	sarah.ouzrar@mourenx.fr
21640189300013	COMMUNE DE CIBOURE	v.toral@mairiedeciboure.com

Suppression d'établissements :

SIRET	NOM de l'établissement	COURRIEL d'un point de contact